

## Séance du 25 avril 2017

La séance est ouverte à 19h00

Présents : BOITEL D., HENRY A., CREC'HRIOU Y., BIENVENUT A., MONTMIRAIL F., LE HOUEROU A., MARONNE M., LE CALVEZ J., OUVRARD F., HARRAR J.J.,

Excusé : LE GAC B., DRU E., LE HENNAF A. (pouvoir à Yann CREC'HRIOU)

Secrétaire de séance : Françoise MONTMIRAIL

### 1. Réalisation de 2 emprunts

Monsieur le Maire présente la consultation des établissements bancaire suite à la décision du conseil municipal de réaliser 2 emprunts lors du vote du budget primitif 2017.

Pour rappel, les 2 emprunts se déclinent ainsi :

- 80 000€ pour les travaux de voirie de l'entrée du bourg « Pont Ar Hoail »
- 36 000€ pour l'acquisition de matériel

L'établissement bancaire le moins disant et le mieux disant pour la réalisation des 2 prêts est le crédit agricole.

Les taux retenus pour l'emprunt d'un montant de 80 000€ est 1.54% et celui de 36 000€ 0.54%.

Le cout total des emprunts s'élève à 9 514.00€ pour le premier et 564.30€ pour le second.

Avis favorable à l'unanimité

### 2. Entretien éclairage public

Monsieur Le Maire explique la nécessité de changer un foyer rue de la croix blanche au niveau de l'école Notre Dame du à sa vétusté.

Le coût de l'intervention s'élève à 180.00€ HT. Selon le règlement appliqué par le SDE, 60% du coût HT de l'opération reste à la charge de la commune, soit 108.00€.

Avis favorable à l'unanimité

### 3. Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de LTC

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération proposée par Lannion Trégor Communauté.

La commune doit émettre un avis sur le document stratégique de programmation des 6 prochaines années (2018-2023).

Suite à différents diagnostics réalisés sur les territoires de la communauté d'agglomération agrandie au 01/01/2017, de grandes orientations stratégiques ont été décidées.

Un axe fort en ressort, il s'agit de la volonté de réhabiliter le parc ancien et de revitaliser les centres-villes / centres-bourgs au travers de la rénovation des maisons pour inciter les gens à venir vivre dans les bourg et ville.

Monsieur Le Maire rappelle que les élus sont à l'écoute des habitants afin de les orienter vers les services compétents. Pour cela, sur le site internet de la commune, de nombreuses informations et les contacts sont accessibles tout un chacun.

Par ailleurs, les services administratifs de la mairie peuvent également renseigner le public sur les démarches à entreprendre.

Avis favorable à l'unanimité

#### 4. Programme de busage

Monsieur Le Maire explique que lors de la tournée de la commune par la commission travaux, le constat a été fait que les entrées de champs sont dégradées et ont pour conséquence que les fossés se bouchent empêchant l'eau de s'écouler normalement.

Ce programme est nécessaire au vu de l'état général.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire propose au conseil la mise en place d'une campagne de busage à destination exclusive des agriculteurs exploitant sur la commune avec une prise en charge par la commune de la main d'œuvre et de laisser le coût des fournitures évalués à 20€ le mètre linéaire à la charge de l'exploitant.

Alain LE HOUEROU pose la question pour l'éligibilité de ce programme pour les chemins d'exploitation. Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux font parties du domaine de la commune et sont donc la charge de la collectivité.

Florence OUVRARD souhaite savoir s'il est possible de rendre les chemins communaux situés au niveau de Parc Soul et de Ar Voat accessible en busant pour permettre le passage des piétons et des vélos.

Alain LE HOUEROU et Alain HENRY estiment que ce chemin est trop plat et empêchera donc l'évacuation de l'eau.

Monsieur Le Maire achève se débat en précisant que la situation sera examinée afin de déterminer les solutions envisageable.

En ce qui concerne les entrées de champs situés sur les routes départementales, la compétence revient au conseil départemental. Si un problème est constaté, les services de la mairie feront le relais pour transmettre les demandes d'intervention.

Avis favorable à l'unanimité

#### 5. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire explique qu'au titre de l'ancienneté, Laetitia TANGUY a la possibilité de changer de grade à compter du 1<sup>ier</sup> mai 2017.

Pour ce faire, il est nécessaire de supprimer le poste sur lequel elle est actuellement, à savoir adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Avis favorable à l'unanimité

## 6. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur Le Maire explique que dans la continuité de la précédente délibération, il est nécessaire de déterminer le ratio des taux de promotion pour les avancements de grade.

Au titre de l'année 2017, seul un agent est concerné par une promotion.

Monsieur le Maire propose donc un ratio à 100%.

Il précise que cette décision sera entérinée suite à la consultation de la commission administrative paritaire et par le comité technique du centre de gestion dont dépend KERMARIA-SULARD.

Avis favorable à l'unanimité

## 7. Convention LTC contre les frelons asiatique

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2016, le conseil municipal avait adopté une délibération permettant de signer une convention avec LTC afin de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.

La convention proposée cette année est identique à celle de l'année dernière.

Cependant la contribution financière de LTC est révisée en 2017 :

Intervention sur les nids primaires d'un diamètre :

Inférieur à 10 cm : 15€/nid

Supérieur à 10 cm : 25 €/nid

Monsieur le Maire propose que la contribution de la commune soit identique à celle de LTC.

Il précise que l'intervention sur les propriétés privées ne se fera qu'à la demande des propriétaires.

La part restante sera à la charge du propriétaire.

Avis favorable à l'unanimité

## 8. Questions diverses

### Réunion LTC pôle Perros-Guirec le 09 mai 2017

Monsieur le Maire donne l'information concernant une réunion organisée par LTC pour le pôle de Perros-Guirec le 09 mai prochain et ouvert à l'ensemble du conseil municipal.

Il fait part de son souhait que les élus concernés par l'ordre du jour participent à cette réunion.

Seront présents à cette réunion : Florence OUVARD, Joyselle LE CALVEZ, Alain LE HOUEROU.

### Demande d'acquisition par des particuliers d'une partie de chemin rural

Monsieur Le Maire donne l'information de la demande d'acqureur d'une propriété sur le secteur de KERHUEL de pouvoir acheter à la commune une partie d'un chemin rural afin d'avoir accès à leur propriété.

Sur ce chemin, aujourd'hui en partie inaccessible, est recensé un lavoir et une fontaine (PLU).

Monsieur le Maire suggère de rendre ce chemin carrossable pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété et de conserver ce bien au patrimoine de la commune.

Ce dossier sera traité ultérieurement.

### Acquisition de matériel

Alain HENRY présente le matériel retenu suite à différente présentation en présence d'élus et du personnel technique.

Il est proposé une batterie à dos avec taille haie, débroussailleuse, sarcluse et élagueuse sur perche compatible pour un montant de 3 935€ HT.

Par ailleurs une tondeuse mulching pour un montant de 7 850€HT. L'intérêt de ce matériel est qu'il évite aux services techniques d'aller à la déchetterie porter les tontes et que ce matériel permet un gain de temps pour tondre.

Avis favorable à l'unanimité

### Village fleuris :

Monsieur Le Maire souhaite faire la demande l'an prochain afin d'obtenir 1 fleurs.

Pour ce faire, un dossier sera à fournir accompagné de photos. Il est donc nécessaire de réaliser des aménagements dès cette année et notamment l'aménagement des marches de l'église et du talus entre le restaurant scolaire et la salle multi-activités.

Monsieur le Maire charge les élus concernés de ce dossier.

Aurélie BIENVENUT suggère de poser des bâches géotextile afin de limiter l'entretien par la suite.

### Repas 1ier mai

Rendez-vous à 08h00 pour JY CADIOU et Françoise MONTIRAIL (aide cuisine)

09H00 installation salle

Une vente de muguet sera réalisée par le pôle jeunes.

### Cérémonie du 08 mai :

11h00 regroupement mairie

11h15 commémoration au monument

### Camping :

Badgeuse à installer pour limiter accès

Fin de séance : 20 heures 30